

MC/2333

**Original : anglais
16 novembre 2011**

CENTIEME SESSION

**DEMANDE D'ADMISSION DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN DU SUD
EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION**

**DEMANDE D'ADMISSION DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN DU SUD
EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION**

1. Par lettre du 17 octobre 2011, la République du Soudan du Sud a demandé à être admise en qualité de Membre de l'Organisation internationale pour les migrations. Les copies de cette lettre et de la réponse du Directeur général datée du 7 novembre 2011 sont jointes en annexe.
2. Conformément à l'article 2 b) de la Constitution, il appartient au Conseil de statuer sur la demande d'adhésion de la République du Soudan du Sud et sur le taux de sa contribution financière aux dépenses d'administration de l'Organisation. La résolution n° 1203 du 30 novembre 2010 dispose que le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2012 doit être aligné sur celui des Nations Unies. Cependant, la quote-part du Soudan du Sud n'ayant pas encore été fixée par les Nations Unies, le Directeur général l'indiquera dès qu'elle sera publiée. Une quote-part rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2012 serait versée après la fixation du taux.
3. Un projet de résolution correspondant sera soumis au Conseil pour examen.

Annexe I

**LETTRE DATEE DU 17 OCTOBRE 2011 ADRESSEE PAR LE VICE-MINISTRE DE
LA COOPERATION INTERNATIONALE DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN DU SUD
AU DIRECTEUR GENERAL DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

Après avoir déclaré son indépendance, le 9 juillet 2011, la République du Soudan du Sud affirme activement la place qui lui revient au sein de la communauté internationale conformément aux principes énoncés par la Charte des Nations Unies et d'autres organisations régionales.

Comme vous le savez sans doute, l'OIM collabore étroitement depuis 2005 avec le Gouvernement du Sud-Soudan, aujourd'hui la République du Soudan du Sud, dans le domaine du rapatriement librement consenti et de la réintégration, notamment dans le contexte des mouvements Nord-Sud et Sud-Sud des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'OIM s'emploie depuis peu à améliorer le contrôle aux frontières en coopération avec le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale et le Ministère de l'intérieur. Ce sont là quelques programmes concrets parmi d'autres que l'OIM met en œuvre au Soudan du Sud.

Compte tenu de ce qui précède, j'ai l'honneur de vous informer que la République du Soudan du Sud demande par la présente à devenir membre de l'Organisation internationale pour les migrations, conformément aux dispositions de l'article 2 b) de sa Constitution, et qu'elle accepte la Constitution de l'OIM et les amendements y relatifs du 24 novembre 1998, conformément à ses règles constitutionnelles internes, ainsi que les obligations qui découlent de la qualité de Membre.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DU 7 NOVEMBRE 2011 DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
ADRESSEE AU VICE-MINISTRE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN DU SUD**

Monsieur le Vice-Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 octobre 2011 portant la référence RSS/MFA&IC/J/DMIC/3/4/2, qui nous est parvenue le 3 novembre 2011, par laquelle vous m'informez que le Gouvernement de la République du Soudan du Sud souhaite adhérer à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), conformément à l'article 2 b) de la Constitution.

Je note que votre gouvernement accepte la Constitution de l'OIM et les amendements y relatifs du 24 novembre 1998, conformément à ses règles constitutionnelles internes, ainsi que les obligations qui découlent de la qualité de Membre. Je note en outre qu'il s'engage à apporter aux dépenses d'administration de l'Organisation une contribution financière dont le taux sera convenu entre le Conseil de l'OIM et votre gouvernement.

Convaincu que la demande d'admission de votre gouvernement sera accueillie avec satisfaction par les Etats Membres de l'OIM, je tiens à vous dire combien je me réjouis de ce renforcement des relations déjà étroites et cordiales entre la République du Soudan du Sud et l'OIM.

J'ai le plaisir de vous informer que la centième session du Conseil, au cours de laquelle la demande de votre gouvernement sera soumise aux Etats Membres de l'OIM pour approbation, se tiendra à Genève du 5 au 7 décembre 2011.

Un document soumettant formellement la demande d'adhésion de votre gouvernement sera remis à tous les Etats Membres. Vous en recevrez un exemplaire, avec des détails complémentaires sur la tenue de la session du Conseil et sur la procédure relative à l'examen de la demande d'adhésion de votre pays.

[Formule de politesse]